

■ [Modifier](#)

■ [Insérer](#)

■ [Enlever](#)

## Article 35 – IMPLANTS

§ 1<sup>er</sup>. Sont considérés comme relevant de la compétence des fournisseurs d'implants (U) :

...

### D. OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE :

#### *Catégorie 1*

...

691891    691902 Deuxième aide auditive complète (parties implantables et non implantables) pour la stimulation électrique intra-cochléaires multiélectrodes placés chez le patient simultanément ou de façon séquentielle avec le placement d'une aide auditive décrite sous la prestation 683690-683701

691913    691924 Remplacement de la partie à implanter d'un implant cochléaire contralatéral pour la stimulation électrique intra-cochléaire multiélectrodes (sans processeur vocal)

...

691935    691946 Intervention de l'assurance pour le remplacement du processeur vocal de l'oreille contralatéral

Par contralatéral, il faut comprendre l'oreille qui a reçu en dernier un premier implant.

...

### § 8. est modifié profondément

...

§ 16. Les dispositions relatives aux prestations suivantes sont d'application:

...

D. Oto-rhino-laryngologie:

#### *Catégorie 1:*

Implant cochléaire:

683690 - 683701, 683712 - 683723, 683211-683222, 683233-683244,  
691891-691902, 691913-691924 et 691935-691946